

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Service Assainissement

21, Rue de la Gare

54116 Tantonville

☎ 03.83.52.47.93.

✉ contact-assainissement@ccpaysdusainois.fr



Formulaire de demande d'autorisation de raccordement au réseau collectif d'assainissement

☞ A remplir par le demandeur

Je soussigné(e) (Prénom NOM) :

Demeurant

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Agissant en qualité de :

Propriétaire

Mandataire pour le compte de :

Demande l'autorisation de raccorder et déverser aux réseaux publics de collecte les eaux suivantes :

Eaux Usées (eaux ménagères et eaux vannes uniquement)

Eaux Pluviales (dans le cas où la gestion à la parcelle est difficile)

Provenant du bien situé :

Adresse :

Commune :

Références cadastrales :

Renseignements concernant la construction :

Construction neuve (inférieure à 5 ans) Permis de construire n°

Construction ancienne

Maison individuelle

Maisons jumelées

Nombre de logements :

Immeuble

Nombre de logements :

Autres, précisez :

Engagements :

J'affirme sous ma responsabilité pleine et entière que seules seront déversées au réseau d'assainissement :

des eaux usées domestiques

des eaux usées industrielles (une déclaration supplémentaire doit être produite)

des eaux pluviales

Je déclare avoir pris connaissance du règlement d'assainissement, avant la signature de ce document, et en accepter tous les termes.

Fait à Le

Signature,

Réalisation des travaux sous domaine public :

- Par moi-même (remplissez la partie 1 ci-dessous)
- Par une entreprise qualifiée en travaux d'assainissement (faites remplir la partie 2 ci-dessous)

Attention, ce choix n'est pas anodin.

Il vous impose des contraintes administratives et techniques strictes dont vous devez avoir pleinement conscience.

Une partie des informations se trouve dans le règlement de service.

N'hésitez pas à nous contacter également.

1 – Vous souhaitez que les travaux soient réalisés par vous-même, veuillez remplir cette partie

A remplir par le demandeur

Je sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement au réseau collectif d'assainissement, pour la partie du branchement d'assainissement située sous le domaine public.

Je m'engage à :

- Demander une permission de voirie à la Mairie du lieu concerné par les travaux
- Exécuter les travaux selon les règles de l'art
- Contacter le service assainissement de la C.C.P.S. pour le contrôle de conformité avant remblaiement des tranchées
- Remettre en l'état d'origine le domaine public

Fait à Le

Signature,

2 – Vous souhaitez que les travaux soient réalisés par une entreprise de votre choix, veuillez faire remplir la partie ci-après par l'entreprise que vous aurez retenue pour exécuter les travaux

A remplir par l'entreprise réalisant les travaux

Je soussigné(e) (Prénom NOM) :

Agissant en qualité de :

Pour le compte de l'entreprise :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Adresse e-mail :

M'engage à :

- Justifier ma qualification en matière de travaux d'assainissement en joignant une copie de ma carte professionnelle FNTP à la présente demande
- Exécuter les travaux selon les règles de l'art et en accord avec le règlement du Service Assainissement de la CCPS
- Contacter le ce dit service pour le contrôle de conformité avant remblaiement des tranchées

Fait à Le

Signature,

3 – Date prévue des travaux

Le commencement des travaux est prévu le :

L'achèvement des travaux est prévu le :

NB : Attention aux délais d'obtention des autorisations de voirie

4 – Pièces à joindre obligatoirement à la présente demande

- Plan de masse ou schéma côté faisant apparaître :
 - Le tracé des canalisations sur le terrain
 - L'emplacement précis du pot de branchement en limite de propriété avec profondeur
 - Le collecteur public avec son diamètre et sa profondeur
 - Le futur branchement : nature, diamètre et linéaire de la canalisation
- Copie de la carte professionnelle FNTP de l'entreprise (cas 2 uniquement)
- Toute pièce que vous jugerez utile à l'instruction de votre demande

Le présent formulaire est à retourner au Service Assainissement de la C.C.P.S. par courrier ou par mail, au moins 1 mois avant le début des travaux